

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 032-336/16/CT

■ Déclassement du domaine public routier métropolitain d'une emprise sise angle ouest rue des Petites Maries et rue de la Fare dans le cadre du projet de restructuration complète du pôle Korsec Velten à Marseille, 1er arrondissement

**Avis du Conseil de Territoire
DAEP 16/14939/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont approuvé un engagement renforcé pour le centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Le Conseil Municipal de Marseille a approuvé, le 25 octobre 2010, la mise en place de l'Opération Grand Centre Ville, pour contribuer à cette requalification. Cette opération d'aménagement, portant sur 35 pôles de projets, a été concédée à la société publique locale d'aménagement Soleam.

En vertu de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 et de la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2016, cette collectivité s'est substituée à la ville de Marseille pour la gestion de cette concession.

Sur les pôles Korsec – Velten – Fabre et Nationale - Providence, les programmes d'ensembles visent :

- la production d'une offre de logements sociaux de qualité en petites unités par création ou restructuration de logements sociaux;
- le curetage d'îlots dégradés défigurant le patrimoine bâti où se côtoient habitat dégradé et friches industrielles (îlot Korsec et îlot des Bains);
- l'aménagement d'espaces publics (place Fare – Petite Maries et place de la Providence)
- la restructuration ou la création d'équipements publics de proximité (Velten et Nationale-Providence)
- la construction de logements en accession aidée à la propriété.

**Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017**

Afin d'atteindre ces objectifs, la SOLEAM a pour projet de réaliser :
- la réhabilitation globale des immeubles sis 15-17 rue de la Fare et 69 rue Longue des Capucins situés sur la place Fare - Petites Maries, faisant l'objet d'un réaménagement complet

Or, ces opérations se situent dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) Belsunce qui préconise la reconstitution des alignements suivant la trame baroque du quartier.

Aussi, pour permettre la réalisation de ces opérations dans le respect des préconisations d'alignement de la ZPPAUP, des morceaux de voirie doivent être soustraits à l'espace public afin de les céder à la Soleam et donc les intégrer dans ces projets de construction d'immeubles.

S'agissant de domaine public de voirie, un déclassement est nécessaire.

Conformément au Code de la Voirie Routière, fixant les modalités des procédures relatives à l'ouverture, l'élargissement et au déclassement des voies communales, le présent projet ne nécessite pas d'enquête publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de l'opération de requalification du Pole Korsec Velten qui fait partie de l'Opération Grand Centre Ville.

DELIBERE

Article unique :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
VOI 032-336/16/CT

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable pour que le Conseil de la Métropole autorise le Président à prononcer le déclassement de l'emprise située rue des Petites Maries et rue de la Fare 1er arrondissement située au droit de la parcelle 201 801 A 99 pour 26 m², (CF. plan joint)

Adoptée à l'unanimité,
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017